

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 29 AVRIL 2026

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 31

NOMBRE DE MEMBRES PRÉSENTS : 27

NOMBRE DE MEMBRES ABSENTS : 4

AYANT DONNE POUVOIR : 4

Le 29 avril 2026, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué le 23 avril par le président, s'est réuni à la salle de la Savoyarde à Séz, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Jean-Claude GIRARD, Nathalie OUVRARD, Bernard BIOLLEY, Catherine CROZ, Camille MAT, Nathalie VILLIEN, Jean JOVET, François PERRIER, Marie Françoise BOCH, Guillaume DESRUES, Chloé CHETELAT, Laurent CHELLE

Les Chapelles : David ALBRIET

Montvalezan : Jacky ARPIN, Magali VINSON

Sééz : Christel MAILHE, Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Julie MERIE

Tignes : Serge REVIAL, Olivier, DUCH, Capucine FAVRE, Céline MARRO

Val d'Isère : Xavier MATTIS, Corinne REVERSADE

Villaroger : Alain EMPRIN

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Jean-Claude GIRARD

Laëtitia LE GUILLOU donne pouvoir à Catherine CROZ

Patrick MARTIN donne pouvoir à Corinne REVERSADE

Lionel ARPIN donne pouvoir à Christel MAILHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BIOLLEY est désigné secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 073-247300254-20260505-2026_64-DE

2026-64

**CREATION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 251-5 et suivants ainsi que ses articles R. 252-30 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

CONSIDERANT qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents,

CONSIDERANT que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents

Se déclarent candidats :

Comité Social Territorial		
Noms des représentants		Noms des suppléants
1	Yannick AMET	Camille MAT
2	Nathalie VILLIEN	Joelle CAMPERS
3	Alain EMPRIN	Magali VINSON

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** un Comité Social Territorial local ;
- **FIXE** le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 (trois) et un nombre égal de représentants suppléants du personnel ;
- **FIXE** le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 (trois) et un nombre égal de représentants suppléants ;
- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la collectivité, les conseillers communautaires suivants :

Comité Social Territorial		
Noms des représentants		Noms des suppléants remplaçant du titulaire
1	Yannick AMET	Camille MAT
2	Nathalie VILLIEN	Joelle CAMPERS
3	Alain EMPRIN	Magali VINSON

Yannick AMET

Président




Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 073-247300254-20260505-2026_64-DE

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 073-247300254-20260505-2026_64-DE



- **AUTORISE** le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026



ID : 073-247300254-20260505-2026_64-DE